

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

ABONNEMENTS : UN AN
 MONACO — FRANCE ET COMMUNAUTÉ : 20.00 F
 Annexe de la « Propriété Industrielle » seule : 8.00 F
 ÉTRANGER : 27.00 F
 Changement d'adresse : 0.50 F
 Les abonnements partent du 1^{er} de chaque année

INSERTIONS LÉGALES : 1,50 F la ligne

DIRECTION — RÉDACTION

HOTEL DU GOUVERNEMENT

ADMINISTRATION

CENTRE ADMINISTRATIF

(Bibliothèque Communale)

Rue de la Poste - MONACO

Compte Courant Postal : 3019-47 Marseille : Tél. : 30-13-95

SOMMAIRE

MAISON SOUVERAINE

Réception donnée au Palais Princier en l'honneur des Membres du Jury et du Comité d'Organisation du Prix de Composition Musicale « Prince Rainier III de Monaco » (p. 372).

Services funèbres à la mémoire de S.A.S. le Prince Louis II. (p. 372).

ORDONNANCE SOUVERAINE

Ordonnance Souveraine n° 3.323 du 7 mai 1965 fixant la composition du Comité du Festival International de Télévision (p. 372).

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Arrêté Ministériel n° 65-113 du 13 avril 1965 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Second-pilote au Service de la Marine (p. 373).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES.
État des condamnations (p. 373).

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.
Liste des Médecins spécialistes qualifiés (Année 1965) (p. 374).

Liste des Médecins compétents qualifiés (Année 1965) p. 374.

Tableau de l'ordre des Médecins (Année 1965) (p. 375).

Tableau du Collège des Chirurgiens-Dentistes (Année 1965) (p. 375).

Tableau du Collège des Pharmaciens (p. 375).

Professions para-médicales (p. 376).

DIRECTION DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

Circulaire n° 65-40 du 29 avril 1965 concernant le taux minimum horaire des travailleurs à domicile dans les industries de la confection à compter du 1^{er} octobre 1964 (p. 377).

MAIRIE.

Avis de vacance d'emplois n° 65-5 (p. 377).

INFORMATIONS DIVERSES

Le premier congrès international de la Fédération de l'Administration des Parcs et Jardins et de la Récréation (p. 378).

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 379 à 386).

Annexe au Journal de Monaco

Publication n° 34 du Service de la Propriété Industrielle (p. 25 à 48).

MAISON SOUVERAINE

Réception donnée au Palais Princier en l'honneur des Membres du Jury et du Comité d'Organisation du Prix de Composition Musicale « Prince Rainier III de Monaco ».

Le vendredi 7 mai, LL.AA.SS. le Prince et la Princesse ont offert une réception, au Palais Princier en l'honneur des Membres du Jury et du Comité d'Organisation du Prix de Composition Musicale.

Etaient invités à cette réception : M. Georges Auric, Président du Jury; les Membres du Jury : M^{lle} Nadia Boulanger (France); M. Roland-Manuel (France) et M^{me}; M. Vagn Holmboe (Danemark) et M^{me}; M. Alexei Haieff (U.S.A.); M. Lennox Berkeley (Grande Bretagne) et M^{me}; M. Virgilio Mortari (Italie) et M^{me}; M. Zygmunt Mycielski (Pologne); M. Conrad Beck (Suisse) et M^{me}; S. Exc. M. le Ministre d'État et M^{me} Jean-Emile Reymond, M. Emmanuel Bondeville, Membre de l'Institut, Président du Comité d'Organisation et M^{me} Bondeville; M. Constant Barriera, Vice-Président du Comité d'Organisation et M^{me}; M. Antoine Battaïni, Secrétaire général et M^{me}, ainsi que des Membres de la Maison Souveraine.

Services funèbres à la mémoire de S.A.S. le Prince Louis II.

Le lundi 10 mai, une messe de Requiem a été célébrée, en la Chapelle Palatine, en présence de LL.AA.SS. le Prince et la Princesse et de LL.AA.SS. le Prince Albert et la Princesse Caroline. Des Membres de la Maison Souveraine et du Personnel du Palais ont assisté à cette cérémonie.

Le même jour, un Service funèbre à la mémoire de S.A.S. le Prince Louis II a également été célébré à la Cathédrale.

S. Exc. M. Paul Noghès, Secrétaire d'État, représentait S.A.S. le Prince à cet Office religieux.

ORDONNANCE SOUVERAINE

Ordonnance Souveraine n° 3.323 du 7 mai 1965 fixant la composition du Comité du Festival International de Télévision.

RAINIER III

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu Notre Ordonnance n° 2.519, du 29 avril 1961, créant un Comité du Festival International de Télévision, modifiée par Notre Ordonnance n° 3.161 du 1^{er} avril 1964;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 8 avril 1965, qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Notre Ordonnance n° 3.161, du 1^{er} avril 1964 susvisée est abrogée et remplacée par les dispositions suivantes :

Ce Comité présidé par S. Exc. M. Pierre Blanchy, Ministre Plénipotentiaire, est composé pour le Festival de 1966 de :

MM. Raymond Bergonzi,
Charles Minazzoli,
René Novella,
M^{me} Nadia Lacoste,
MM. Louis Blanchi,
Arys Nissoti.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le sept mai mil neuf cent soixante-cinq.

RAINIER.

Par le Prince,

Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'État :

P. NOGHÈS.

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Arrêté Ministériel n° 65-113 du 13 avril 1965 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Second-pilote au Service de la Marine.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la Loi n° 188 du 18 juillet 1934 sur les fonctions publiques;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 84 du 11 octobre 1949 constituant le statut des fonctionnaires et agents de l'ordre administratif;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 8 avril 1965;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert un concours en vue de procéder au recrutement d'un Second-Pilote au Service de la Marine.

ART. 2.

Les candidats à cet emploi devront être titulaires d'un brevet de Capitaine côtier ou posséder des références équivalentes et justifier de 10 ans de navigation active ou professionnelle.

Ils devront être âgés de 35 ans au moins et de 50 au plus au jour de la publication du présent Arrêté.

Conformément à la Loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats, de nationalité monégasque.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction sera comprise entre les indices 255-345 (salaire minimum : 1.134,36 francs).

ART. 3.

Les candidats devront adresser au Secrétariat Général du Ministère d'État, dans les vingt jours de la publication du présent Arrêté, un dossier comprenant :

- 1°) une demande sur papier timbré;
- 2°) deux extraits de leur acte de naissance;
- 3°) un certificat de bonnes vie et mœurs;
- 4°) un extrait du casier judiciaire;
- 5°) un certificat de nationalité;
- 6°) une copie certifiée conforme de tous les diplômes ou références qu'ils pourront présenter.

ART. 4.

Le concours aura lieu sur titres et références.

Dans le cas où plusieurs candidats présenteraient des titres et références équivalents, il sera procédé à un concours dont la date sera fixée ultérieurement.

ART. 5.

Le jury d'examen sera composé comme suit :

MM. Charles Minazzoli, Secrétaire Général du Ministère d'État, Directeur du Personnel, Président;
Alain Bedour, Commandant du Port;
Jean Ratti, Chef de Division au Ministère d'État;
René Stefanelli, Secrétaire d'Administration au Secrétariat Général de la Mairie,

ces deux derniers en tant que membres désignés par la Commission de la Fonction Publique.

ART. 6.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'État est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le treize avril mil neuf cent soixante-cinq.

Le Ministre d'État,
J.-E. REYMOND.

Arrêté affiché au Ministère d'État, le 14 mai 1965.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

État des condamnations.

Le Tribunal Correctionnel, dans ses séances des 23, 30 mars et 27 avril 1965, a prononcé les condamnations suivantes :

— D.M., né le 15 août 1908 à Edimbourg (Grande-Bretagne) de nationalité française, chauffeur de car, domicilié à Cros de Cagnes, a été condamné à 200 francs d'amende pour blessures involontaires.

— L.M. T., épouse A., née le 7 février 1934 à Versailles (Seine-et-Oise) de nationalité française, laborantine, domiciliée à Monaco, a été condamnée à 200 francs d'amende avec sursis pour blessures involontaires.

— V. V., né le 26 juin 1922, à Alger, de nationalité française, administrateur de sociétés, domicilié à Monte-Carlo, a été condamné à 200 francs d'amende pour fraudes et fausses déclarations pour obtenir indûment des prestations de la Caisse de Compensation des Services Sociaux.

— T. M., épouse V., née le 19 novembre 1921 à Bordeaux (Gironde) de nationalité française, sans profession, domiciliée à Monte-Carlo, a été condamnée à 200 francs d'amende pour fraudes et fausses déclarations pour obtenir indûment des prestations de la Caisse de Compensation des Services Sociaux.

— B. N., née le 1^{er} janvier 1927, à Sèvres (Seine-et-Oise), secrétaire, domiciliée à Monte-Carlo, a été condamnée à 200 francs d'amende avec sursis pour non représentation d'enfant.

— V. V. I., épouse B., née le 22 octobre 1943 à Nice, de nationalité française, vendeuse-étalagiste, demeurant à Juanles-Pins, a été condamnée à trois cents francs d'amende avec sursis pour blessures involontaires.

— D. M., né le 7 novembre 1946 à Paris, de nationalité française, garçon de cuisine, a été condamné à trois mois d'emprisonnement avec sursis pour vols.

— P. M., né le 19 décembre 1912 à Soisy sur Ecole (Seine-et-Oise), de nationalité française, horticulteur-paysagiste, demeurant à Menton, a été condamné à quinze jours d'emprisonnement avec sursis pour émission de chèques sans provision.

— M. J.F., né à Cauderan (Gironde), de nationalité française, manutentionnaire, demeurant à Monte-Carlo, a été condamné à 1 mois d'emprisonnement avec sursis pour vol (sur opposition à jugement de défaut du 2/2/1965 qui l'avait condamné à 3 mois d'emprisonnement).

La Cour d'Appel a, dans sa séance du 27 mars 1965, confirmé le jugement rendu par le Tribunal de Première Instance le 16 février 1965 :

— M. L., née le 11 février 1944 à Vintimille, (Italie) de nationalité italienne, conditionneuse, domiciliée à Vintimille, 100 francs d'amende pour coups et blessures volontaires.

— C. G., épouse P., née le 7 novembre 1940 à Carbone (Italie) de nationalité italienne, conditionneuse, domiciliée à Camposso (Italie) 100 francs d'amende par défaut pour coups et blessures volontaires.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Liste des Médecins spécialistes qualifiés (Année 1965).

Liste établie en conformité des dispositions de l'Arrêté Ministériel n° 61-280 du 1^{er} septembre 1961 relatif à la qualification des médecins.

— *Cardiologie et médecine des affections vasculaires :*

MM. les Docteurs Jean-Joseph PASTOR
Photius PINATZIS

— *Chirurgie :*

MM. les Docteurs Edouard CARECCHIO
Charles-Louis CHATELIN
Maurice DONAT
Jean DROUHARD
Louis ORECCHIA

— *Dermato vénéréologie :*

M. le Docteur Fiorenzo FUSINA

— *Electro-radiologie :*

MM. les Docteurs André FISSORE
Odette FISSORE

— *Médecine des affections de l'appareil digestif :*

M. le Docteur Roger PASQUIER

— *Obstétrique :*

M. le Docteur Charles BERNASCONI

— *Ophthalmologie :*

MM. les Docteurs Michel DUCHAMP DE LAGENESTE
Joseph GRIVA
Félix LAVAGNA

— *Oto-rhino-laryngologie :*

MM. les Docteurs André ALEXANDRE
Pierre CROVETTO

Liste des Médecins compétents qualifiés (Année 1965).

Liste établie en conformité des dispositions de l'Arrêté Ministériel n° 61-280 du 1^{er} septembre 1961 relatif à la qualification des médecins.

— *Cardiologie et médecine des affections vasculaires :*

M. le Docteur Joseph SIMON

— *Dermato vénéréologie :*

M. le Docteur Jean SOLAMITO

— *Pneumo-physiologie :*

MM. les Docteurs Joseph SIMON
Jean-Louis MARCHISIO

Tableau de l'Ordre des Médecins (Année 1965).

Nom et Prénoms	Adresse	Date d'autorisation d'exercer
1. DARY Don Jacques	2, rue Princesse Antoinette	28- 8-1919
2.		
3. GIBSON Herbert	4, boulevard des Moulins	8- 7-1921
4. SIMON Joseph	17, boulevard d'Italie	25-12-1925
5.		
6. LAVAGNA Félix	6, rue Florestine	7- 5-1926
7. MERCIER Robert	14, rue de Lorraine	23- 3-1927
8. DROUHARD Jean	3, avenue Saint-Michel	10-11-1930
9. GRASSET Jacques	20, boulevard des Moulins	11- 2-1931
10. MAURIN Eric	15, boulevard du Jardin Exotique	3-12-1931
11. GRIVA Marie-Joséph	19, boulevard des Moulins	11- 2-1931
12. ALEXANDRE André	8, boulevard des Moulins	9- 4-1936
13. BERNASCONI Charles	17, boulevard de Belgique	10- 8-1937
14. CARTIER-GRASSET Jean	2, boulevard d'Italie	3- 9-1937
15. IMPERTI Adolphe	45, rue Grimaldi	9- 5-1939
16. CARECCHIO Edouard	24, boulevard des Moulins	5- 4-1940
17. COUPAYE Emile	2, avenue de la Costa	30- 6-1943
18. GILLET Paul	5, avenue Saint-Michel	28-10-1944
19. ORECCHIA Louis	41, boulevard des Moulins	28-10-1944
20. FUSINA Fiorenzo	40, boulevard des Moulins	30- 7-1947
21. LAMUKAGLIA Pierre	9, avenue de Grande Bretagne	21-11-1947
22. GIRIBALDI-LAURENTI Angelo	18, boulevard des Moulins	5- 1-1948
23. SOLAMITO Jean	26, boulevard des Moulins	13- 5-1948
24.		
25. ROBERTS David	le Westmacott, rue Bellevue	7- 7-1950
26. PASQUIER Roger	15, boulevard Princesse Charlotte	29- 9-1950
27. FOGLIA Joseph	32, rue Grimaldi	11- 7-1952
28.		
29. FISSORE André	14, boulevard des Moulins	6- 9-1954

30. MEDECIN Georges	16, rue des Agaves	31- 3-1955
31. BUS Jean-Pierre	1, rue Princesse Antoinette	1- 3-1956
32. MARCHISIO Jean-Louis	41, boulevard des Moulins	19- 6-1956
33. LAMBERT DE CREMEUR Jacques	St-James, av. Princesse Alico	20- 6-1956
34. CROVETTO Pierre	10, boulevard d'Italie	3- 1-1957
35. DUCHAMP DE LAGENESTE Michel	Park Palaco, av. de la Costa	15- 5-1957
36. FISSORE Odette	14, boulevard des Moulins	8- 8-1958
37. PINATZIS Phoïus	20, boulevard Princesse Charlotta	3- 9-1959
38. PASTOR Jean-Joseph	27, boulevard des Moulins	25- 7-1960
39. CHATELIN Charles-Louis	26, boulevard des Moulins	11- 8-1961
40. GRAMAGLIA Marcel	Centre Hospitalier Princesse Graco	
DONAT Maurice	Centre Hospitalier Princesse Grace	
WERTHEIMER-MARCHAL Alfred	Médecin-Conseil de la Caisse de Compensation des Services Sociaux.	

Tableau du Collège des Chirurgiens-Dentistes (Année 1965).

<i>Nom et Prénoms</i>	<i>Adresse</i>	<i>Date d'autorisation d'exercer</i>
OLIVIE Adolphe	11 bis, boulevard Albert 1 ^{er}	28- 2-1921
MUSSIO Jean	29, boulevard Rainier III	4- 5-1927
RAPAIRE Georges	15, boulevard d'Italie	3- 1-1928
VATRICAN Pierre	1, avenue de la Gare	3- 1-1929
SEMERIA Antoine	18, boulevard des Moulins	21- 3-1945
CARAVEL-BAUDOIN Miréille	8, rue Florestine	20- 7-1945
PISSARELLO Robert	2, boulevard des Moulins	19- 6-1947
AUBERT Edmond	29, rue Grimaldi	30- 7-1947
FISSORE Yves	3, avenue Saint-Michel	31-12-1952
BERNARD Lens	4, boulevard des Moulins	12- 7-1955
BOZZONE Véran	14, boulevard des Moulins	7- 9-1955
LORENZI Charles	25, boulevard d'Italie	2- 7-1956
PALLANCA Claude	2, avenue Saint-Charles	14-11-1958
LORENZI Odette	25, boulevard d'Italie	31-12-1958
COHEN Maurice	22, boulevard des Moulins	12- 9-1959
CUCCHI Cécile, née PORASSO	52, boulevard d'Italie	15- 9-1961

Tableau du Collège des Pharmaciens (Année 1965).

SECTION « A »

Pharmaciens titulaires ou salariés d'une officine

<i>Nom et Prénoms</i>	<i>Adresse</i>	<i>Date d'autorisation d'exercer</i>
<i>a) Pharmaciens titulaires d'une officine</i>		
JOFFREY Georges	24, boulevard d'Italie	11- 2-1931
LECOINTE Fernand	27, boulevard des Moulins	11- 2-1936
GAZO Jean	37, boulevard du Jardin Exotique	14-12-1937
CAMPORA Charles	4, boulevard des Moulins	5- 3-1942
MACCARIO Sébastien	26, boulevard Princesse Charlotte	5-11-1942
FONTANA Gaston	5, rue Plati	30- 9-1942
VIALA Marcel	2, boulevard d'Italie	27-12-1945
MARSAN Gérard	1, Place d'Armes	11- 3-1946
FOURNIER Paul	1, rue Grimaldi	8- 6-1949
CLAVEL HAGAERTS Antoinette	15, rue Comte Félix Gastaldi	17- 6-1952
MEDECIN René Louis	17, boulevard Albert 1 ^{er}	30- 3-1955
CASTELLANO Alexandre	22, boulevard des Moulins	30- 4-1955
GAMBY Henry François	22, avenue de la Costa	8- 7-1958
LAVAGNA FERRY Marguerite	10, boulevard Princesse Charlotte	12-11-1959
BOMBOIS Albert	22, rue Grimaldi	22- 7-1960
<i>b) Pharmaciens salariés</i>		
RIBERT Paul	Officine Campora	27- 8-1955
RICHARD Annie	Officine Maccario	24- 7-1959
RIBERT Madeleine	Officine Campora	11- 3-1963

SECTION « B »

Pharmaciens propriétaires, gérants, administrateurs ou salariés des établissements se livrant à la fabrication des produits pharmaceutiques et pharmaciens répartiteurs ou grossistes

- MEUR Léopold, autorisé le 30 octobre 1943.
Société d'Études et de Recherches Pharmaceutiques
— SERP — 3, rue Florestine.
- * MIALHE Jean-Paul, autorisé le 6 juillet 1944.
Laboratoire Jean-Paul Mialhe,
13, rue du Portier.
- * LAUSSEURE Jean-Yves, autorisé le 4 novembre 1944.
Société Monégasque de Chimie Appliquée,
— SOCA — Palais Industria, avenue Crovetto Frères.
- DENSMORE Robert, autorisé le 7 février 1947.
Société Densmore et C^o,
7, rue de Mille.
- * PARIS Raymond, autorisé le 26 février 1952.
Laboratoires des Spécialités Pharmaceutiques Bayer,
3, Quai Antoine 1^{er}.
- GAZO Jean, autorisé le 16 juin 1953.
Laboratoire Dissolvurol,
« Le Minerve », avenue Crovetto Frères.
- JOFFREY Georges, autorisé le 17 février 1954.
Laboratoires Méditerranéens de Thérapeutique,
— THERAMEX — 4, rue des Lilas.
- * ARGENSON Gabriel, autorisé le 6 avril 1954.
Société Densmore et C^o,
7, rue de Mille.
- * ADAM Henri, autorisé le 18 mai 1954.
Laboratoires Adam,
4, rue du Rocher.
- * DURU BOURELY Suzanne, autorisée le 14 août 1956.
Comptoir Pharmaceutique Méditerranéen,
Quai Antoine 1^{er}.
- * RAYMOND AUBERT Jeanne, autorisée le 24 juillet 1959.
Laboratoire Dissolvurol,
« Le Minerve », avenue Crovetto Frères.
- * BLANCHET Roger, autorisé le 11 mai 1960.
Laboratoires Dulcis du Dr Ferry,
6, avenue Saint-Michel.
- * FERRY Jean-Pierre, autorisé le 18 juin 1960.
Laboratoires Méditerranéens de Thérapeutique,
— THERAMEX — 4, rue des Lilas.
- * LEBLANC RENARD Marthe, autorisée le 6 mai 1961.
Laboratoires Techni-Pharma,
45, boulevard du Jardin Exotique.
- SOCCAL Josiane, autorisée le 6 mai 1961.
Laboratoires Techni-Pharma,
45, boulevard du Jardin Exotique.
- GAUSSERAND Jacqueline, autorisée le 6 mai 1961.
Laboratoires Techni-Pharma,
45, boulevard du Jardin Exotique.
- BALLESTRA JACOB Jeanne, autorisée le 6 mai 1961.
Société Densmore et C^o,
7, rue de Mille.
- SCHMITT Renée, autorisée le 6 mai 1961.
Laboratoire des Spécialités Pharmaceutiques Bayer,
3, quai Antoine 1^{er}.
- * DEFRANCE Pierre, autorisé le 1^{er} février 1962.
Comptoir Monégasque de Biochimie,
4, rue Saint-Suzanne.
- * PINHAS Raphaël, autorisé le 19 août 1963.
Laboratoires de technique Pharmaceutique,
— LATEPHAR — « La Ruhe », Fontvieille.

- RUAU Dominique, autorisé le 23 août 1963.
Laboratoires des Spécialités Pharmaceutiques Bayer,
3, quai Antoine 1^{er}.
- HENRY Marc, autorisé le 23 août 1963.
Laboratoires des Spécialités Pharmaceutiques Bayer,
3, quai Antoine 1^{er}.
- BIRNIE SCOTT, autorisé le 9 janvier 1964.
Société Monégasque de Chimie Appliquée,
— SOCA — Palais Industria, avenue Crovetto Frères.
- LAVAGNA FERRY Marguerite, autorisée le 9 janvier 1964.
Comptoir Pharmaceutique Méditerranéen.
Quai Antoine 1^{er}.
- * ANDRE Louis, autorisé le 30 janvier 1964.
Société d'Études et de Recherches Pharmaceutiques,
— SERP — 3, rue Florestine.
- GAZO Robert, autorisé le 12 février 1964.
Laboratoire Dulcis du Dr Ferry,
6, avenue Saint-Michel.
- LAUSSEURE FUMAT Françoise, autorisée le 25 février 1965.
Société Monégasque de Chimie Appliquée,
— SOCA — Palais Industria, avenue Crovetto Frères.
- DUCCLOS Daniel, autorisé le 28 avril 1965.
Laboratoires de Technique Pharmaceutique,
— LATEPHAR — « La Ruhe », Fontvieille.

Nota. — Les pharmaciens assumant la responsabilité des Industries Pharmaceutiques sont indiqués par le signe (*).

Professions para-médicales.

- Masseurs Kinésithérapeutes :

AGRAFOTIS Georges	A.M. du 5- 9-1957
BARILLI Henri	A.M. du 30- 7-1960
BARRAL Pierre	Aut. du 22- 8-1952
BROUSSE Charles	A.M. du 10- 1-1956
CROVETTO Christian	A.M. du 3- 3-1964
LEGRAND Micheline	A.M. du 17- 2-1961
PERIER Marc	A.M. du 5- 7-1962
SAURET André	A.M. du 3-12-1963
- Pédicures :

AVIGNON Anny	Aut. du 27- 3-1947
BARILLI Lucie	A.M. du 6- 8-1960
BROUSSE Charles	A.M. du 10- 1-1956
CAGNAZZI Clélia	A.M. du 20-10-1956
CERUTTI Paul	Aut. du 3-11-1941
CHABROL Jean-Claude	Aut. du 22- 2-1965
JANDARD Danièle	Aut. du 22- 2-1965
VALLET Jean-Marie	A.M. du 21- 1-1932
- Opticiens Lunetiers :

EUZIERE Robert
GROSFILLET René
GROSFILLET Robert
DE MUEBENYCK José
PICCO André
SERRA Roger
VERRAT Gabriel (Opticien responsable : SOLAMITO Joseph).
- Infirmiers, Infirmières :

BELLANDO Léonie	A.M. du 2-11-1956
BERRO Luclenne	Aut. du 18- 3-1932
BERTRAND Irène	A.M. du 14-11-1941
BROUSSE Charles	A.M. du 10- 1-1956
DAVOLI Lazare	Aut. du 10- 6-1931

DELMAS Pierre	Aut. du	7- 1-1942
EVRRARD Josette	A.M. du	3- 6-1954
FASCIAX Yvonne	Aut. du	9- 3-1946
GIBELLI Marie-José	A.M. du	5- 9-1955
HALLARD Paule	A.M. du	24- 4-1944
LEY Adèle	Aut. du	5- 3-1931
OCCELLI Sébastienne	Aut. du	18- 2-1946
PINATEL Henriette	A.M. du	23-10-1964
PULISERPI Thérèse	A.M. du	23-10-1964
RAVETTA Eugène	A.M. du	29- 1-1937
ROLLAT Jeanne	A.M. du	5- 3-1942
SAPIA Hyacinthe	Aut. du	12-12-1934
THOMAS Daisy	Aut. du	4- 5-1951
VAN KLAVEREN Marie-Louise	Aut. du	19-12-1946

Professions s'exerçant sur le corps humain.

1. Esthéticiens, Masseurs-Esthéticiens :

ABLONDI Victorine	Aut. du	20-10-1948
ALLES Andrée	A.M. du	2- 8-1963
BONADEI Anita	A.M. du	29- 1-1963
COCCO-RAJA Bruna	A.M. du	23- 2-1965
COLSON-MEUNIER Berthe	Aut. du	23- 5-1950
FRESLON Marie	Aut. du	3- 2-1964
GERBER Marguerite	A.M. du	9- 2-1961
MARTIN-BARRES Elise	A.M. du	31- 8-1956
RIVA Renée	Aut. du	12- 6-1947
SASSI Gilberte	Aut. du	11-12-1953
SOTIL Marie-Louise	Aut. du	12- 3-1951
VAGNET Yvonne	Aut. du	29- 8-1951

2. Gardes-malades :

BODEREAU Anaïs	Aut. du	19- 8-1964
CALLIARI Marie-Antoinette	Aut. du	2-10-1950
DULBECCO Thérèse	Aut. du	29- 8-1962
FEUILLOLBY Marie	Aut. du	7-11-1950
GAFNER Ecelyne	Aut. du	7- 3-1949
GROSSI Rose	Aut. du	16- 6-1944
LOREAU Clotilde	Aut. du	7- 3-1949
RUSSON Thérèse	Aut. du	20- 7-1963
— STILL-THYRAULT Gilberte	Aut. du	30- 1-1964

3. Masseurs :

PEROTTI Jean	A.M. du	14- 4-1937
RAIMBERT Louis	A.M. du	21- 1-1964
REVELLY Jérôme	Aut. du	25- 9-1948
RICHAUD Paul	Aut. du	4- 1-1950
VAN DE CASTELLE Roger	A.M. du	21- 3-1962

4. Educateurs spécialisés :

GEBLESCO Elisabeth	Aut. du	21- 4-1962
GEBLESCO Nicole	Aut. du	14- 8-1959

5. Psychologue :

BULLIO Marc-Charles	A.M. du	25- 2-1964
---------------------------	---------	------------

DIRECTION DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

Circulaire n° 65-40 du 29 avril 1965 concernant le taux minimum horaire des travailleurs à domicile dans les industries de la confection à compter du 1^{er} octobre 1964.

Le salaire horaire minimum servant à l'établissement des prix de façon est fixé comme suit en application des prescriptions

de l'Ordonnance Souveraine n° 3.217 du 9 juillet 1964 portant application de la Loi n° 735 du 16 mars 1963 établissant le statut du travail à domicile.

— salaire de base	2,03 frs
— 1/12 ^e (congés payés)	0,17 frs
— 2,70 % (jours fériés légaux)	0,0548 frs
— 5 % (indemnité exceptionnelle)	0,1127 frs
— 15 % frais d'atelier et accessoires (sur 2,03)	0,3045 frs
	<hr/>
	2,6720 »
— 6 % retenue retraite	0,1352 frs
	<hr/>
	2,5368 frs

MAIRIE

Avis de vacance d'emplois n° 65-5.

Le Maire donne avis que trois postes de professeurs pour les classes de violon, de saxophone et de guitare classique et un poste d'accompagnateur, seront vacants, dès la prochaine année scolaire, à l'Académie de Musique Rainier III.

Les candidats à ces emplois, qui devront être âgés de 21 ans, au moins, et de 55 ans, au plus, adresseront, au Secrétariat Général de la Mairie, leur dossier de candidature comprenant les pièces ci-après énumérées, dans un délai de vingt jours à dater de la parution du présent avis au « Journal de Monaco » :

- 1°) une demande sur timbre;
- 2°) deux extraits de leur acte de naissance;
- 3°) un certificat de nationalité;
- 4°) un certificat de bonnes vie et mœurs;
- 5°) un extrait du casier judiciaire;
- 6°) une copie certifiée conforme de tous les titres ou références qu'ils pourront présenter.

L'admission à ces postes sera prononcée conformément à la Loi n° 188 du 18 juillet 1934 sur les emplois publics et compte tenu des dispositions prévues par le Règlement Général de l'Académie.

INFORMATIONS DIVERSES

Premier Congrès International de la Fédération de l'Administration des Parcs et Jardins et de la Récréation.

Du 2 au 9 mai a eu lieu au Palais des Congrès, avenue d'Ostende à Monte-Carlo, le premier congrès international de la Fédération de l'Administration des Parcs et Jardins et de la Récréation.

C'était la première fois que la Fédération internationale tenait ses assises hors des frontières de Grande-Bretagne.

S. Exc. M. Jean-Emile Reymond, Ministre d'État de la Principauté a présidé la séance inaugurale, Il avait à ses côtés M. Jean Le Graverend, nouveau président de la Fédération et MM. Conn et L.E. Morgan.

Au premier rang de la nombreuse assistance avaient pris place : M^{me} Roxane Noat-Notari, Conseiller National; MM. Gabriel Ollivier, Commissaire général au Tourisme; José

Notari, adjoint au Maire; René Novella, Secrétaire Général du Service des Affaires Culturelles et des Congrès; M. Abbé Albert-Pierre, Curé de la Paroisse Sainte-Dévote.

Au cours d'une allocution de bienvenue, S. Exc. M. le Ministre d'Etat donna lecture aux trois cent cinquante congressistes, d'un message personnel de S.A.S. la Princesse de Monaco. Voici le texte de ce message :

« Monsieur le Président,
« Mesdames, Messieurs,

« Rompant avec une tradition qui veut qu'elle ne tienne ses assises qu'en Grande-Bretagne, la Fédération Internationale des Parcs et Jardins se réunit, pour la première fois, à l'étranger et c'est la Principauté qui, parmi toutes les nations de l'Europe continentale, a aujourd'hui le privilège de l'accueillir.

« En accordant notre patronage à ce Congrès, le Prince Souverain comme moi-même avons tenu à manifester à la fois, à tous ceux qui y participent, et notre profonde satisfaction et le vif intérêt que nous attachons à leurs travaux.

« J'aurais aimé vous exprimer ces sentiments de vive voix, mais malheureusement des obligations s'imposent à moi qui me contraignent, à mon grand regret, à y renoncer. Je tiens cependant à vous assurer que les préoccupations qui vous inspirent sont également les nôtres. Vous en trouverez le témoignage certain dans le souci avec lequel, malgré les impératifs que nous impose l'exiguïté de notre territoire, nous avons su réaliser nos grands projets d'urbanisme, en protégeant autant qu'il se pouvait nos espaces verts.

« Nous avons bien des motifs d'agir ainsi. Si, en effet, à leur origine, ces foyers de verdure n'avaient, pour unique objet, que celui de charmer le regard des promeneurs, ils répondent maintenant à une véritable nécessité sociale. La vie se déroule aujourd'hui à un rythme fébrile mettant en péril le parfait équilibre de nos nerfs. L'augmentation sans cesse croissante de la circulation automobile et des émissions de fumées les plus diverses, provoquent une dangereuse pollution de l'atmosphère. Et alors, en attendant que les vacances permettent aux habitants des cités de s'évader vers les sommets ou les campagnes, il nous faut trouver dans nos parcs, des refuges accueillants où, dans un air vivifié par des feuillages abondants, règne un calme reposant dont nos enfants, comme nous-mêmes, avons un si grand besoin.

« Mais, comme vous, nous aimons aussi, dans ce Pays, les arbres, les plantes et les fleurs pour le seul agrément qu'ils nous procurent. C'est la raison pour laquelle vous découvrirez chez nous, en une étonnante synthèse, les aspects les plus variés que peut revêtir l'action harmonieusement combinée de la nature et de l'esprit créateur des hommes. D'abord dans le Parc Princesse Antoinette, en une survivance d'un lointain passé, ces oliviers plusieurs fois centenaires qui jadis ceinturaient notre vieille ville avant que pour assurer son expansion, elle ne débordât sur la campagne environnante. Puis, dans les Jardins St-Martin, ces pins parasols, ces lauriers, ces cyprès et ces buis formant pour les monuments qu'ils enchâssent, le plus séduisant écrin...

Mais il n'a pas suffi de sauvegarder l'œuvre du temps en enjolivant plus encore, par des parterres fleuris, ces manifestations naturelles de la beauté, il a aussi fallu créer... Les Jardins du Palais comme aussi ceux de Monte-Carlo sont sans conteste, par le choix judicieux des essences, la diversité des couleurs et l'agréable tracé des allées, des expressions vivantes de l'art. Mieux encore, sur une paroi rocheuse inaccessible et hostile à toute végétation, a été ancré sur le vide, ce magnifique jardin où plus de cinq mille plantes exotiques affirment la clémence de notre climat.

« Tel est, en un bref raccourci, le cadre dans lequel va se dérouler votre Congrès. Il sera, pour vous, l'illustration de

l'œuvre que vous avez entreprise et qu'inlassablement vous poursuivez et peut-être aussi, pourquoi ne pas l'imaginer, une nouvelle source de votre inspiration?

« Pleinement convaincue de la parfaite réussite de vos entreprises et de la fertilité de vos délibérations, je ne puis, pour ma part, en attendant leurs heureux résultats, que vous exprimer bien sincèrement le vœu que votre trop court séjour dans la Principauté, vous procure un plaisir égal à celui que, tous ici, nous ressentons à vous y recevoir ».

Le programme de travaux du congrès comportait une série de conférences techniques pour l'après-midi du 2 et les journées du 3 et du 4 mai.

Un cocktail était offert par S. Exc. M. le Ministre d'Etat dans les salons de l'Hôtel Métropole. le 4 mai à 18 h. 30.

Les congressistes furent ensuite invités par M. Robert Boisson, Maire de Monaco qui donnait un cocktail dans le cadre du Jardin Exotique.

A l'issue de cette réception, les délégués ont été conviés à des visites de différents parcs et jardins de Monaco et de la Côte d'Azur.

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

Etude de M^e LOUIS-CONSTANT CROVETTO

Docteur en Droit - Notaire

Successeur de M^e SETTIMO et M^e CHARLES SANGIORGIO

26, avenue de la Costa - MONTE-CARLO

CONTRAT DE GÉRANCE LIBRE

Première Insertion

Suivant acte reçu par M^e Louis-Constant Crovetto, notaire à Monaco, le 19 octobre 1964, la Société anonyme monégasque dénommée « FLORIDA » dont le siège social est à Monte-Carlo, 2 bis, boulevard des Moulins, a donnée à partir du 1^{er} octobre 1954, pour une durée de deux ans, la gérance libre du fonds de commerce de bar, restaurant, pâtisserie et glaces à consommer sur place et à emporter, exploité à Monte-Carlo, 2 bis, boulevard des Moulins, à la Société anonyme monégasque dénommée « SOCIÉTÉ MONÉGASQUE D'EXPLOITATION DE BAR ET RESTAURATION » dont le siège social est à Monte-Carlo, 40, boulevard des Moulins.

Le contrat prévoit le versement d'un cautionnement de dix mille francs.

La « SOCIÉTÉ MONÉGASQUE DE BAR ET RESTAURATION » sera seule responsable de la gestion.

Avis est donné aux créanciers d'avoir à fournir

opposition dans les dix jours de la deuxième insertion en l'étude de M^e Crovetto, notaire.

Monaco, le 14 mai 1965.

Signé : L.-C. CROVETTO.

Etude de M^e JEAN-CHARLES REY

Docteur en Droit - Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro — MONACO

RENOUVELLEMENT DE GÉRANCE LIBRE

Première Insertion

Aux termes d'un acte reçu, par le notaire soussigné, le 25 janvier 1965, la Société anonyme monégasque « STELLA » a renouvelé, pour une période d'une année à compter du 18 janvier 1965, la gérance libre consentie à M. Jenő MEDGYESI, commerçant, demeurant n° 30, avenue de Grande-Bretagne, à Monte-Carlo, concernant un cabaret de nuit anciennement dénommé « KNICKERBOCKER » actuellement « GIPSY CLUB ».

Il a été prévu un cautionnement de 5.000 francs.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les 10 jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 14 mai 1965.

Signé : J.-C. REY.

Etude de M^e JEAN-CHARLES REY

Docteur en Droit, Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

**CESSION DE DROITS INDIVIS
DE FONDS DE COMMERCE**

Première Insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 17 mars 1965, M. Joachim MORELLI, demeurant à Beausoleil, Vallon de la Noix, Ancienne Maison Bonino, a acquis de M^{me} Elisabeth MORELLI, épouse de M. Antoine MAZZOLENI, avec laquelle elle demeure à Monaco, 8, rue de la Turbie, et de M^{me} Francine MORELLI, épouse de M. Roger, BADARACCO, avec lequel elle demeure à Cap d'Ail quartier Emond, Villa « Les Marguerites », les deux/

tiers indivis leur appartenant à défaut de partage (à l'encontre de M. Joachim MORELLI, propriétaire du surplus) dans un fonds de commerce d'alimentation générale avec vente de lait en bouteilles capsulées et vente de vins fins et liqueurs en bouteilles cachetées à emporter, exploité à Monaco, 8, rue de la Turbie.

Oppositions s'il y a lieu dans les dix jours de la deuxième insertion au siège du fonds sus-désigné.

Monaco, le 14 mai 1965.

Signé : J.-C. REY.

Études de M^e REY et M^e CROVETTO

Docteurs en Droit, Notaires à Monaco

2, rue Colonel Bellando de Castro

et 26, avenue de la Costa

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Première Insertion

Suivant acte reçu en double minute par M^e Rey et M^e Crovetto, tous deux notaires à Monaco, le 18 février 1965, Monsieur Georges GUILLEMIN, agent immobilier, demeurant à Monaco, 48, boulevard du Jardin Exotique, Madame Juliette-Marie GOUNO, secrétaire, demeurant Palais de la Scala, rue Henri Dunant à Monte-Carlo, veuve de Monsieur Mario DAL COL; Madame Pierrette LAFARGUE, épouse de Monsieur Raymond MASSON, demeurant ensemble au Park Palace, avenue de la Costa à Monte-Carlo, ont vendu à Monsieur Eugène EPHANTIN, gérant d'immeubles, demeurant à Monaco, 14, rue des Bougainvillées, un fonds de commerce d'agence de transactions immobilières et commerciales, courtage connu sous la dénomination de « AGENCE BLANCHARD » situé dans un local de la Galerie Charles Despeaux, immeuble Palais de la Scala.

Oppositions s'il y a lieu, en l'étude de M^e Rey, 2, rue Colonel Bellando de Castro, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 14 mai 1965.

Signé : REY-CROVETTO.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le jeudi 10 juin 1965 à 9 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal de Première Instance de Monaco, séant au Palais de Justice, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur,

D'UN APPARTEMENT MURS LIBRE DE LOCATION

situé, villa « EDELWEISS », 50, bd du Jardin Exotique à Monaco

Cette vente est poursuivie par M. Jean CURAU, Greffier au Greffe Général, es qualité d'administrateur judiciaire de la succession du sieur Abbas, Saïd MOHAMMADI, et aux termes d'un jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Monaco, le 8 avril 1965, enregistré.

Désignation des biens à vendre

I. — *Divisément* : un appartement situé au 2^e étage par rapport au boulevard du Jardin Exotique côté montagne, composé de : un dégagement, trois pièces sur ledit boulevard, cuisine et water-closet sur cour intérieure.

Et une cave au premier étage inférieur.

II. — *Indivisément* : La part afférente aux parties divisées d'immeuble ci-dessus désignées.

MISE A PRIX : CINQUANTE MILLE FRANCS

..... 50.000 F.

Le prix de l'adjudication sera payé entre les mains de M. Curau, es qualité.

Les frais taxés et annoncés avant la vente en seront acquittés en sus et également au comptant.

Les charges et conditions de cette vente son fixées par un cahier des charges dressé par M. Curau et déposé au Greffe Général de la Principauté de Monaco.

Il est déclaré conformément à l'article 603 du Code de Procédure Civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur ledit bien, à raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription et la faire transcrire au Bureau des Hypothèques de Monaco avant la transcription du jugement d'adjudication.

Visite des locaux les jeudis 20 mai et 3 juin et samedis 29 mai et 5 juin de 15 heures à 18 heures.

Signé : J. CURAU.

Société Nouvelle des Établissements Quenin

Société Anonyme au Capital de 75.000 Frs.

Siège social : 29, av. de l'Hermitage - MONTE-CARLO

AVIS DE CONVOCATION

Les Actionnaires de la Société anonyme monégasque dite « SOCIÉTÉ NOUVELLE DES ÉTABLISSEMENTS QUENIN » sont convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, pour le samedi 19 juin 1965 à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1964;
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur le même exercice;
- Lecture du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1964;
- Approbation des comptes s'il y a lieu et quitus aux Administrateurs pour leur gestion;
- Affectation des résultats;
- Autorisation à renouveler aux Administrateurs en vertu des dispositions de l'art 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895;
- Honoraires du Commissaire aux Comptes;
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

VITALYTE S.A.M.

Société anonyme monégasque au capital de 500.000 F.

Siège social à MONACO (Principauté)

R.C.I. n° 60 S 0947

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires de la Société « VITALYTE » S.A.M. sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire, au siège social, pour le lundi

31 mai 1965 à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation;
- Nomination d'un liquidateur et délégation de pouvoirs;
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

VIRGINIA

28, boulevard Princesse Charlotte - MONTE-CARLO

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société anonyme monégasque « VIRGINIA », au capital de Francs 300.000, divisé en 3.000 actions de Francs 100 chacune, dont le siège social est à Monte-Carlo, 28, boulevard Princesse Charlotte, sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, réunie extraordinairement, au siège social le vendredi 28 mai 1965 à 11 heures, avec l'ordre du jour suivant :

- 1°) Quitus à donner à des Administrateurs démissionnaires;
- 2°) Nomination de nouveaux Administrateurs;
- 3°) Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

MERCURY TRAVEL AGENCY

Société anonyme monégasque au capital de 50.000 F.

Siège social : 1, avenue Princesse Alice - MONTE-CARLO

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle le 9 juin 1965, à 11 heures, au siège social, 1, avenue Princesse Alice, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1°) Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et les comptes de l'exercice 1964;
- 2°) Rapport du Commissaire aux Comptes sur le même exercice;
- 3°) Examen et, s'il y a lieu, approbation des comptes de l'exercice 1964 et quitus aux Administrateurs;
- 4°) Renouvellement du mandat d'un Administrateur;
- 5°) Autorisation à donner aux Administrateurs en conformité de l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895;
- 6°) Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Société Nouvelle des Établissements Quenin

Société anonyme au capital de 75.000 Frs.

Siège social : 29, avenue de l'Hermitage - MONTE-CARLO

AVIS DE CONVOCATION

Les Actionnaires de la Société anonyme monégasque dite « SOCIÉTÉ NOUVELLE DES ÉTABLISSEMENTS QUENIN » sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire au siège social, pour le samedi 19 juin 1965 à 11 h. 30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision à prendre concernant la modification de la raison sociale;
- En conséquence modification de l'article 1^{er} des statuts;
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Etude de M^e RENE SANGIORGIO-CAZES

Diplômé d'Etudes Supérieures de Droit

Licencié ès-Lettres - Notaire à Monaco

4, boulevard des Moulins — MONTE-CARLO

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CONDITIONNEMENT D'AIR

en abrégé « S.O.G.E.C.A. »

Société anonyme monégasque au capital de 100.000 F.

Siège social : 4, quai Antoine I^{er} - MONACO

Le 5 mai 1965, a été déposé au Greffe des Tribunaux de Monaco, conformément à l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, modifié par l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942 sur les Sociétés anonymes, les expéditions des actes suivants :

1^o/ Statuts de la S.A.M. « SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CONDITIONNEMENT D'AIR », en abrégé : « S.O.G.E.C.A. », établis suivant acte reçu en brevet par M^e René Sangiorgio-Cazes, notaire à Monaco, et déposés après approbation du Gouvernement aux minutes du même notaire par acte du 28 avril 1965.

2^o/ Déclaration de souscription et de versement du capital social faite par le fondateur suivant acte reçu par M^e René Sangiorgio-Cazes, notaire à Monaco, le 28 avril 1965, contenant la liste nominative de tous les souscripteurs dûment certifiée par le fondateur.

3^o/ Délibération de l'Assemblée générale constitutive des Actionnaires de ladite Société, tenue à Monaco, le 28 avril 1965 et dont le procès-verbal a été déposé par acte du même jour au rang des minutes dudit M^e René Sangiorgio-Cazes.

4^o/ Délibération du premier Conseil d'Administration de ladite Société, tenue à Monaco, le 28 avril 1965, en la forme authentique aux termes d'un acte reçu par ledit M^e René Sangiorgio-Cazes, le même jour.

Monaco, le 14 mai 1965.

Signé : René SANGIORGIO-CAZES.

Etude de M^e JEAN-CHARLES REY

Docteur en Droit, Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

Société d'Appareillage Radio-Electrique

en abrégé « S.A.R.E. »

(Société anonyme monégasque)

AUGMENTATION DE CAPITAL MODIFICATION AUX STATUTS

I. — Aux termes d'une délibération tenue, à Monaco, au siège social, boulevard du Bord de Mer, le 28 juillet 1964, les Actionnaires de ladite Société réunis en Assemblée générale extraordinaire ont décidé, notamment, de modifier la rédaction de l'article 50 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« Article 50 ».

« L'exercice social est clôturé le 31 décembre de chaque année ».

II. — Les résolutions prises par ladite assemblée extraordinaire ont été approuvées et autorisées par Arrêté de Son Exc. M. le Ministre d'État de la Principauté en date du 21 septembre 1964 et publié au « Journal de Monaco » feuille n° 5.585 du 16 octobre 1964.

III. — Aux termes d'une délibération tenue à Monaco, au siège social, toutes actions présentes, le 3 novembre 1964, les Actionnaires de ladite Société, convoqués et réunis en Assemblée générale extraordinaire ont décidé, notamment :

a) de porter le capital social de 15.000 F. à 105.000 F. par incorporation d'une somme de 90.000 F. prélevée sur la réserve extraordinaire par augmentation de la valeur nominale des 3.000 actions composant le capital social qui est portée de 5 F. à 35 F. chacune;

b) de modifier l'article 7 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« Article 7 ».

« Le capital social suivant décision de l'Assemblée

« générale extraordinaire du 3 novembre 1964, est actuellement fixé à la somme de F. 105.000, divisé en 3.000 actions de 35 F. »

IV. — Les résolutions votées par ladite Assemblée générale extraordinaire du 3 novembre 1964 ont été approuvées par Arrêté Ministériel du 10 mars 1965, publié au « Journal de Monaco » feuille n° 5.610 du 2 avril 1965.

V. — Les procès-verbaux des Assemblées générales extraordinaires, précitées, ainsi que les ampliations desdits Arrêtés Ministériels ont été déposés, avec reconnaissance d'écriture et de signature, le 13 avril 1965, au rang des minutes du notaire soussigné.

VI. — Et une expédition de l'acte de dépôt, précité, du 13 avril 1965 avec les pièces annexées a été déposée, le 10 mai 1965, au Greffe Général des Tribunaux de Monaco.

Monaco, le 14 mai 1965.

Pour extrait.

Signé : J.-C. REY.

Etude de M^e RENE SANGIORGIO-CAZES
Diplômé d'Etudes Supérieures de Droit
Licencié ès-Lettres - Notaire à Monaco
4, boulevard des Moulins - MONTE-CARLO

SOCIETE EN NOM COLLECTIF

« WENTZ & C^{ie} »

CESSION DE PARTS
MODIFICATIONS AUX STATUTS

Aux termes d'un acte reçu par M^e René Sangiorgio-Cazes, notaire à Monaco, le 22 janvier 1965, Monsieur Roger-Jean WENTZ, Agent Immobilier, et Madame Hélène-Flore SABATINO, Gérante de Sociétés, son épouse, demeurant ensemble à Monaco « EDEN TOWER », boulevard de Belgique, ont cédé à Monsieur Vidal ROMANO, Administrateur de Sociétés, demeurant à Monte-Carlo, « LE CONTINENTAL », place des Moulins, savoir : Monsieur

WENTZ, QUINZE parts d'intérêts de MILLE FRANCS chacune et Madame WENTZ, CINQ parts d'intérêts de MILLE FRANCS chacune, leur appartenant dans la Société en nom collectif « WENTZ & C^o » au capital de cinquante mille francs, dont le siège social est à Monte-Carlo, 35, boulevard Princesse Charlotte.

En suite de cet acte, les associés ont d'un commun accord modifié ainsi qu'il suit l'article 3, l'article 6 et le dernier paragraphe de l'article 7 des statuts :

« Article 3.

« La raison et la signature sociales sont : « VAS-SALO & ROMANO ».

« La dénomination de la Société est : « MONACO IMMOBILIER ».

« Article 6.

« Capital social.

« Le capital social est fixé à la somme de CINQUANTE MILLE FRANCS divisé en CINQUANTE PARTS D'intérêts de MILLE FRANCS chacune de valeur nominale, ainsi réparties :

« TRENTE parts à Monsieur VASSALLO;

« VINGT parts à Monsieur ROMANO.

« Article sept. »

« Administration ;

(dernier paragraphe) :

« Jusqu'à nouvelle décision commune, la gérance, dès agrément de Monsieur ROMANO par Monsieur le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, sera confiée audit Monsieur ROMANO. »

Une expédition de cet acte de cession a été déposée le 5 mai 1965, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 14 mai 1965.

Signé : R. SANGIORGIO-CAZES.

Etude de M^e LOUIS-CONSTANT CROVETTO

Docteur en Droit - Notaire

Successeur de M^e SETTIMO et M^e SANGIORGIO

26, avenue de la Costa — MONTE-CARLO

**Société Industrielle
des Textiles et Confection**

S.I.T.E.C.

MODIFICATION AUX STATUTS

I. — Aux termes d'une délibération prise à Monaco, le 28 janvier 1965 au siège social, 15, avenue de Grande Bretagne à Monte-Carlo, les Actionnaires de la Société anonyme monégasque dite « SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DES TEXTILES ET CONFECTIION » « S.I.T.E.C. » à cet effet spécialement convoqués et réunis en Assemblée Générale extraordinaire ont décidé de modifier l'article 2 des statuts de la façon suivante :

Article deux :

La Société a pour objet dans la Principauté de Monaco et à l'étranger, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, directement ou en participation.

L'exploitation d'un commerce d'achats, de vente en gros, demi-gros et détail, de toutes matières premières se rapportant aux textiles et à leurs produits manufacturés ou non; confection en tous genres,

importation, exportation commission desdits produits et articles.

La fabrication, la pose et la réparation de stores, velum et parasols et mobilier de jardin ainsi que tous travaux de montage afférents à ces installations exécutées à la demande du client. La création, l'exploitation d'entreprises, ainsi que le financement de toutes opérations commerciales et immobilières se rattachant directement à l'objet social.

II. — Le procès-verbal de ladite Assemblée générale extraordinaire ainsi que les pièces constatant sa constitution ont été déposés avec reconnaissance d'écriture et de signature au rang des minutes de M^e Crovetto, notaire susnommé le 3 février 1965

III. — La modification des statuts ci-dessus telle qu'elle a été votée par ladite assemblée a été approuvée par Arrêté de Son Exc. M. le Ministre d'État de la Principauté de Monaco, en date du 6 avril 1965.

IV. — Une expédition :

a) de l'acte de dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 février 1965.

b) et de l'acte de dépôt de l'Arrêté Ministériel constatant la modification de l'article 2 des statuts en date du 7 mai 1965.

ont été déposées ce jour au Greffe du Tribunal de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 14 mai 1965.

Signé : L.-C. CROVETTO.

Le Gérant : CHARLES MINAZZOLI.

BULLETIN
DES
Oppositions sur les Titres au Porteur

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Lucien MATHIEU, Huissier à Nice, en date du 24 septembre 1963, 2.479 actions de la « Société Nouvelle des Moulins de Monaco » portant les numéros suivants :

24 certificats de 100 actions n^o 161 à 184 inclus
79 actions n^o 206 à 284 inclus.

Exploit de M^e Jean-Jo MARQUET, Huissier à Monaco, en date du 1^{er} juillet 1964, 1 action de la « Société Images et Son Europe n^o 1 » portant le numéro : 041.631.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

BULLETIN
DES
Oppositions sur les Titres au Porteur

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Lucien MATHIEU, Huissier à Nice, en date du 24 septembre 1963, 2.479 actions de la « Société Nouvelle des Moulins de Monaco » portant les numéros suivants :

24 certificats de 100 actions n^o 161 à 184 inclus
79 actions n^o 206 à 284 inclus.

Exploit de M^e Jean-Jo MARQUET, Huissier à Monaco, en date du 1^{er} juillet 1964, 1 action de la « Société Images et Son Europe n^o 1 » portant le numéro : 041.631.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance.

Néant.